

# Règlement du Centre Sportif Universitaire de Dorigny - CSUD

1. Chers utilisateurs, veuillez respecter les personnes, le lieu et le matériel mis à disposition
2. Toutes les informations liées aux activités du CSUD sont disponibles sur le site internet [sport.unil.ch](http://sport.unil.ch)
3. Seuls les enseignants habilités par le service des Sports sont en mesure de dispenser des activités rémunérées au sein du CSUD
4. Le service des Sports Universitaires décline toute responsabilité en cas d'accident
5. Tout abus entraînera le retrait de la carte d'utilisateur sans aucun dédommagement
6. Fermeture du site à 22h (sous réserve de modification, informations disponibles sur le site [sport.unil.ch](http://sport.unil.ch))

## Règlement TENNIS

1. La carte de tennis du Centre Sportif Universitaire de Dorigny est réservée aux étudiants, professeurs, assistants, membres du personnel. L'inscription se fait au secrétariat des Service des Sports Universitaires
2. Les réservations se font uniquement avec votre code d'accès de votre carte tennis SSU via le site internet <https://www2.unil.ch/sportres/tennis/>  
Une nouvelle réservation n'est possible qu'une fois la réservation en cours expirée.
3. La carte de membre est valable pendant la durée de la prestation choisie. Elle doit être obligatoirement déposée à l'entrée du court durant l'heure de jeu. La personne ayant effectué la réservation doit être sur le court, la réservation ainsi que la carte ne sont pas transmissibles.
4. Le téléchargement des invitations se fait via le site internet <https://sport.unil.ch/?mid=90&aid=54>
5. Les vestiaires des terrains et tennis du Centre sportif universitaire de Dorigny sont à votre disposition. Ne pas laisser de valeurs dans les vestiaires.
6. Le mur est à votre disposition
7. Nos professeurs de tennis SSU sont Monsieur Gareth James Hall (+41 79 958 24 74) / [garethjameshall1@gmail.com](mailto:garethjameshall1@gmail.com) et Monsieur Adrien Cordoba (021 634 73 66)

Dorigny, septembre 2020